

Séance du 12 octobre 2022

PRESENTS : *DORFFER Joël – ERHOLD Laurence - ERHOLD Yannick – HUBSCH Mélanie - KERTZINGER Thierry - KNITTEL Jean-Georges - KOCHER Marie - MEYER Tharsice - PHILIPPS Serge – RUBECK Valérie – STECHER Gaël - STRASSER Damien - STRASSER Daniel - WALTER Karine.*

Sous la présidence de *PHILIPPS Claude*

Le 12 octobre 2022 à 19h30, les membres du Conseil Municipal d'OBERROEDERN, se sont réunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du 31 août 2022
- 2) Compte-rendu des délégués aux syndicats
- 3) Travaux (point d'avancement des travaux en cours)
- 4) Approbation des devis des travaux complémentaires à l'école
- 5) Approbation du devis pour la mise en place d'une clôture autour de la citerne à gaz
- 6) Avis sur l'arrêt du P.L.H (Projet Local de l'Habitat)
- 7) Plan vélo : approbation des modalités de cession du foncier communal
- 8) Approbation d'une modification de limite parcellaire
- 9) Biodéchets : emplacement de l'abri-bac
- 10) Acceptation de dons
- 11) Virement de crédit
- 12) Divers

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 31 AOÛT 2022

Le compte-rendu du 31 août 2022 a été approuvé à l'unanimité.

2) COMPTE-RENDU DES DELEGUES AUX SYNDICATS

SIVOM DE LA VALLEE DU SEEBACH

Un investissement d'une installation photovoltaïques d'une puissance de 110,400KWC(kilowatt-crête) a été décidé par le comité directeur du SIVOM de la Vallée du Seebach.

La réalisation a été attribuée à la société JA Energies, les travaux de pose sont prévus courant mars 2023.

La garantie précise un rendement des panneaux photovoltaïques de 86% sur 25 ans, une garantie de 20 ans pour l'onduleur et une production d'énergie de 120.706 KWH annuel. L'autoconsommation est estimée à 94%.

Commission tourisme

Prévoit d'installer l'aire de repos à la sortie d'Oberroedern vers Stundwiller, cela reste à définir.

SMICTOM

Harmonisation de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire du SMICTOM Nord Alsace (mise en place d'une part fixe + mise en place d'une part variable basée sur le critère poids)

La collecte de biodéchets alimentaires est imposée aux collectivités à partir de janvier 2024.

Le coût de mise en œuvre (création des PAV, bio-seaux,...) est estimé à 1 100 000 €.

Le surcoût de fonctionnement annuel relatif à la collecte des biodéchets est estimé à 800 000 €

AMF du Bas-Rhin

Augmentation de la contribution des communes au SIS pour 2022.

Mise en place de la mission « Conformité et Contrôle de l'application du droit des sols » à partir de janvier 2023.

3) TRAVAUX

Ecole

Dans le cadre du marché de l'école primaire, il est nécessaire de réaliser des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et de renforcement de la dalle en bois à l'étage. La livraison des tuiles est prévue semaine 42.

Les réunions de chantier sont prévues les mercredis à 13h30 à partir du mois de novembre.

Les rapports de chantier sont à transmettre aux membres de la Commission des Travaux.

La Commune bénéficiera de 324 248 € de subvention pour ce chantier dont :

- DETR	100 000 €
- DSIL	52 600 €
- Collectivité Européenne	100 000 €
- Conseil Régional	55 428 € → Rénovation BBC
	+ 16 220 € → Chaudière à granulés

Piste cyclable

La piste cyclable reliant Oberroedern à Hatten est presque terminée. Il reste à ensemercer les abords de la piste cyclable, à nettoyer et à consolider le fossé. M. PHILIPPS Jean-Julien est missionné par la Communauté de Communes de l'Outre-Forêt pour effectuer les travaux d'ensemencement. La pose de l'enrobé est programmée au printemps 2023.

ES

La fin des travaux pour la mise en place et le raccordement de nouveaux postes de transformation Haute Tension situés rue du Moulin, rue du Stade, au Camp et derrière l'église est programmée pour mi-novembre.

Urbanisme

La Commune a réceptionné le Procès-Verbal d'Arpentage de la section 16 parcelle 169 appartenant à M. NEGENDANK pour rétablir la limite effective.

La déclaration de travaux pour l'installation de l'antenne téléphone au lieudit Oberstes Feld a été accordée.

4) APPROBATION DES DEVIS DES TRAVAUX COMPLEMENTAIRES A L'ECOLE

Dans le cadre du marché de l'école primaire, Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement vu la vétusté du réseau et dans l'impossibilité d'effectuer un passage de caméra de canalisation.

A l'étage, il faudra également mettre en place une sous-poutre pour maintenir le plafond existant afin de pouvoir fixer le faux-plafond.

Des devis ont été demandés à la Société LEIBOLD CONSTRUCTION.

Il y a lieu de se prononcer sur les devis :

- | | |
|---|----------------|
| - Travaux d'assainissement | 12 513,75 € HT |
| - Travaux de renforcement de la dalle en bois à l'étage | 10 821,77 € HT |

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

VALIDE lesdits devis de la Société LEIBOLD CONSTRUCTION

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Les dépenses sont mandatées en section d'investissement.

5) APPROBATION DU DEVIS POUR LA MISE EN PLACE D'UNE CLÔTURE AUTOUR DE LA CITERNE A GAZ

Pour respecter les normes de sécurisation de la citerne à gaz située derrière la salle communale, il convient de mettre en place une clôture.

Monsieur le Maire présente deux devis :

- | | | | |
|-----------------------|---------------|------|----------------|
| - Société AZ CLÔTURES | 2 392,64 € HT | soit | 2 871,14 € TTC |
| - Mr BOULANGER | | | 3 800,00 € TTC |

Il y a lieu de se prononcer sur ces devis.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

RETIENT le devis de la Société AZ CLÔTURES d'un montant de 2 392,64 € HT pour la mise en place d'une clôture autour de la citerne à gaz

AUTORISE le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Les dépenses sont mandatées en section d'investissement au Budget Primitif 2022

6) AVIS SUR L'ARRÊT DU P.L.H (PROJET LOCAL DE L'HABITAT)

Monsieur le Maire présente le document de planification du PLH qui contient trois parties :

- Le diagnostic qui prend en compte l'état de l'offre et de la demande en logements et permet d'estimer les besoins futurs en fonction des capacités de logement existantes
- Le document d'orientation qui prend appui sur le diagnostic et énonce les nouveaux objectifs
- Le programme d'action qui indique les actions concrètes à réaliser pour atteindre les grands objectifs mis en avant dans le document d'orientation.

L'objectif du PLH est de créer une politique de l'habitat cohérente au plus proche des besoins des communes du territoire.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, n'a émis aucun commentaire.

7) PLAN VELO : APPROBATION DES MODALITES DE CESSION DU FONCIER COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'aménagement d'itinéraires cyclables à l'échelle des territoires de l'Outre-Forêt et du Pays de Wissembourg est réalisé dans une logique de sobriété foncière afin de limiter la consommation de terres agricoles. L'aménagement de chemins ruraux, communaux et d'exploitation a donc été privilégié pour parvenir à cet objectif. Une large concertation a été menée avec les propriétaires fonciers que sont les communes, les associations foncières ou les particuliers pour construire conjointement ces itinéraires cyclables structurants.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'aménagement de ces itinéraires cyclables entre dans sa phase opérationnelle avec un démarrage des travaux de l'axe B reliant Hatten à Seebach en passant par les communes d'Oberroedern, Stundwiller et Aschbach lors du 3^{ème} trimestre 2022.

Les travaux inhérents à l'axe A reliant Betschdorf à Wissembourg en passant par les communes de Soultz-sous-Forêts, Retschwiller et Keffenach devraient quant à eux débuter à la fin du 1^{er} semestre 2023. L'achèvement des travaux des deux axes est prévu à la fin de l'année 2023.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la récupération du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) par l'autorité compétente qui réalise ces aménagements, en l'occurrence la Communauté de communes de l'Outre-Forêt, nécessite d'être propriétaire du foncier.

Monsieur le Maire précise que l'intercommunalité est déjà propriétaire d'une partie du foncier acquis auprès de propriétaires privés et propose aux membres du conseil municipal de céder à l'euro symbolique les parcelles, propriétés de la Commune de Oberroedern à savoir :

- Parcelle section 17 n°178 (132.7 m²)
- Chemins communaux (444.76 m²)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE la cession des parcelles communales, destinées à la réalisation des aménagements cyclables dans le cadre du plan vélo, à la Communauté de communes qui réalise les investissements selon les modalités suivantes :

- Cession à l'euro symbolique et par le biais d'actes administratifs

ACTE que les parcelles concernées sont les suivantes :

- Parcelle section 17 n°178 (132,7m²)
- Chemins communaux (444,76m²)

AUTORISE le Maire à poursuivre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

8) APPROBATION D'UNE MODIFICATION DE LIMITE PARCELLAIRE

Dans le cadre de l'aménagement de la piste cyclable, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de modifier la limite parcellaire du trottoir à la sortie de Stundwiller, côté droit en face de la rue des casemates vers Aschbach. Cette modification vise à rétablir les limites parcellaires effectives pour assurer la continuité de la piste cyclable vers la commune d'Aschbach et maintenir un trottoir pour les piétons.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

APPROUVE ladite modification

AUTORISE le Maire à poursuivre toutes les démarches y afférentes.

9) BIODECHETS : EMPLACEMENT DE L'ABRI-BAC

A compter du 1^{er} janvier 2024, les collectivités devront mettre en place la collecte des biodéchets sur leur territoire en parallèle du compostage individuel menée par les particuliers et les collectivités.

Il est prévu qu'une collecte soit mise en place par l'implantation d'abri-bacs pour environ 300 personnes par point de collecte. Il faut donc prévoir au minimum 2 abri-bacs et définir des emplacements.

Le Conseil Municipal décide de mettre en place 3 abri-bacs : un près de la salle communale, un au milieu du village (l'endroit reste à définir) et un au camp.

10) ACCEPTATION DE DON

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le don de 10 000,00 € du Football Club Oberroedern - FCO

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **à l'unanimité,**

DECIDE d'accepter le don.

11) VIREMENT DE CREDIT

La régularisation annuelle des prélèvements FNGIR et FPIC doit s'opérer sur l'exercice par émission simultanée d'un mandat et d'un titre de recette.

A cet effet, en séance du 12 octobre 2022, les membres du Conseil Municipal ont décidé d'effectuer le virement de crédit suivant :

- 100 € prélevé du compte 637 à créditer au compte 739223

12) DIVERS

Association de Pêche : pour le renouvellement du bail, la Commune a fait appel au géomètre pour délimiter le terrain. La superficie du terrain représente 73 ares.

L'Association de Pêche est propriétaire d'une partie du chemin qui mène à l'étang, une bande de 2 mètres environ. Le Maire a sollicité l'Association de Pêche pour rétrocéder cette bande à la Commune à l'euro symbolique. Un consensus a été établi lors de la réunion avec des membres de l'Association de Pêche : *un projet de construction d'une maison médicale est en cours d'étude sur la parcelle qui jouxte le chemin qui mène à l'étang de pêche. Le parking de la maison médicale se situera derrière le futur bâtiment. Si l'aménagement du parking prévoit la pose d'un enrobé, la commune étudiera, à ce moment-là, la possibilité de poser l'enrobé sur le chemin jusqu'à l'entrée de l'étang de pêche.*

Salle communale : suite à la visite périodique pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique, il faut fournir au SIS du Bas-Rhin les attestations de conformité de l'alarme incendie et des appareils reliés au gaz.

Taxe d'aménagement : la loi des finances pour l'année 2022 a prévu que tout ou partie de la taxe d'aménagement communale perçue devrait être obligatoirement reversée au profit de son intercommunalité. Suite à une délibération communautaire, la Commune continuera à percevoir la taxe d'aménagement vu qu'il n'y a pas de zone d'activité intercommunale sur le ban d'Oberroedern.

PETR : veut réaliser une étude pour la création d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques sur le territoire de l'Alsace du Nord pour assurer un maillage cohérent et coordonné en bornes de recharge. Les communes doivent donc se prononcer de façon à permettre d'engager les études. Le Conseil Municipal ne réserve pas de suite favorable à cette étude.

Congrès des Maires : a lieu du 22 au 24 novembre 2022. Les frais d'inscription s'élèvent à 95€, et sont pris en charge par l'Association des Maires du Bas-Rhin.

Baux de chasse : renouvellement des baux de chasse dans le Bas-Rhin pour la période 2024-2033. Il y a lieu de créer la commission communale. Elle est composée de :

- Maire (Président) → M. Claude PHILIPPS
- 3 conseillers municipaux → MM. Jean-Georges KNITTEL, Damien STRASSER, Yannick ERHOLD

Informations

Le Maire a donné lecture des courriers de réclamation pour les nuisances sonores causées par les sonneries de la cloche de l'église (courrier de touristes hébergés au gîte) et pour les aboiements intempestifs d'un chien (riverain rue des Champs à Stundwiller).

Il a également donné lecture d'un courrier de félicitation, notamment pour la décoration de l'église à la fête des récoltes (courrier de touristes hébergés au gîte)

Certains citoyens n'ont pas apprécié l'élagage du tilleul situé à côté de l'église. L'arbre étant devenu trop volumineux, le Conseil Municipal avait décidé de procéder à la taille de l'arbre, opération qui a été effectuée par un professionnel de travaux forestiers.

Le mât en béton sur lequel repose le nid de cigognes a été déplacé derrière la salle communale.

La séance est levée à 21h45.